
Assembly of First Nations

55 Metcalfe Street, Suite 1600
Ottawa, Ontario K1P 6L5
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808
www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations

55, rue Metcalfe, Suite 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808
www.afn.ca

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS DU 3 AU 5 DÉCEMBRE 2019, OTTAWA (ONTARIO)

Résolution n° 89/2019

TITRE:	Poursuite de la réforme du Programme d'aide au revenu des Premières Nations
OBJET:	Développement social
PROPOSEUR(E):	David Monias, Chef, Pimicikamak, Man.
COPROPOSEUR(E):	Franklin Paibomsai (Shining Turtle), Chef, Première Nation de Whitefish River, Ont.
DÉCISION:	Adoptée par consensus

ATTENDU QUE:

- A. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones :
- i. Article 21, (1) : Les peuples autochtones ont droit, sans discrimination d'aucune sorte, à l'amélioration de leur situation économique et sociale, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la formation et de la reconversion professionnelles, du logement, de l'assainissement, de la santé et de la sécurité sociale;
 - ii. Article 23 : Les peuples autochtones ont le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au développement. En particulier, ils ont le droit d'être activement associés à l'élaboration et à la définition des programmes de santé, de logement et d'autres programmes économiques et sociaux les concernant, et, autant que possible, de les administrer par l'intermédiaire de leurs propres institutions;
- B. Le Programme d'aide au revenu des Premières Nations est un service social fondamental qui est fourni aux citoyens des Premières Nations dans les réserves dans l'ensemble du pays;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 4^e jour de décembre 2019 à Ottawa (Ontario)



PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL

89 – 2019
Page 1 de 2

- C. Il existe des lacunes de longue date dans les données recueillies et publiées dans le cadre du Programme d'aide au revenu, ainsi que dans les services fournis par ce dernier. Par exemple, ces lacunes touchent la prestation des services de gestion de cas et du soutien préalable à l'emploi, qui relèvent du Programme d'aide au revenu et qui visent à améliorer la transition des clients vers les études et l'emploi. Le budget de 2019 ne permet qu'à 29 % des Premières Nations vivant à l'extérieur de l'Ontario d'avoir accès aux services de gestion de cas et au soutien préalable à l'emploi;
- D. Services aux Autochtones Canada (SAC) a donné suite à son engagement de rendre le Programme d'aide au revenu plus sensible aux besoins des réserves, mais il n'a pas prévu de fonds dans le budget de 2019 pour mettre en œuvre les recommandations découlant de cet engagement ou pour poursuivre son travail sur la réforme du Programme d'aide au revenu.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'obtenir des fonds pour entreprendre une étude destinée à cerner les lacunes en matière de données et de services du Programme d'aide au revenu.
2. Enjoignent à l'APN de presser le gouvernement fédéral d'investir financièrement dans la réforme du Programme d'aide au revenu ainsi que dans l'élargissement des services de gestion de cas et du soutien préalable à l'emploi à toutes les Premières Nations.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 4^e jour de décembre 2019 à Ottawa (Ontario)



PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL